

1^{ER} NOVEMBRE 1940

995

407

E 2001 (D) 3/306

*Le Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz,
au Chef du Département militaire, R. Minger
(à l'intention du Général H. Guisan)*

*Copie**L*

B. 51.12.A.1. UW

Berne, 1^{er} novembre 1940

Vous avez bien voulu nous communiquer, en date du 30 octobre, la lettre que le Commandant en chef de l'Armée vous a adressée le 24 octobre¹ au sujet de la mission militaire qu'il souhaiterait pouvoir envoyer en Allemagne. Nous vous remercions de cette obligeante communication.

Ainsi que vous vous en souvenez sans doute, les démarches entamées, peut-être un peu prématurément, par l'Attaché militaire de Suisse à Berlin au sujet de l'envoi d'une mission militaire suisse en Allemagne se sont heurtées à un refus². Les conversations que le soussigné a eues par la suite avec le Ministre d'Allemagne à Berne nous ont donné l'impression que ce refus n'était peut-être pas définitif et qu'une nouvelle tentative pourrait être risquée au moment où l'on pourrait enregistrer certains symptômes de détente dans les relations germano-suisse. Cette tentative n'a toutefois de chances de succès que si les officiers prévus pour cette mission sont au moins en partie déjà connus en Allemagne et peuvent compter sur le bon vouloir de leurs amis dans les milieux militaires allemands.

Nous ne croyons pas que tel soit le cas des cinq officiers mentionnés dans la lettre du 24 octobre, quelles que puissent être, par ailleurs, leurs qualités personnelles.

Il nous paraîtrait donc souhaitable que la composition de la mission militaire que serait envoyée en Allemagne, lorsque les circonstances le permettraient, soit soumise à un nouvel examen qui aurait à tenir compte également d'autres facteurs que des considérations militaires. Il est peu probable, en effet, que les autorités allemandes voient, en ce moment, un grand intérêt à permettre au Commandement de l'Armée suisse de tirer des enseignements des campagnes de Hollande, de Belgique et de France. Elles ne pourraient être amenées à faciliter notre orientation à ce sujet que par des considérations de camaraderie et de bonne volonté à l'égard des personnalités déjà connues d'elles.

Nous désirons souligner, d'autre part, que la question de la mission militaire suisse en Allemagne a un aspect politique. Provoquer un nouveau refus aurait des inconvénients pour l'ensemble des relations germano-suisse. Parvenir à faire recevoir par l'Armée allemande une mission d'officiers suisses contribuerait, en revanche, à créer l'atmosphère plus amicale qu'il est extrêmement souhaitable de voir se former entre l'Allemagne et la Suisse.

1. Cf. annexe au présent document.

2. Cf. N° 369.

ANNEXE

Le Général H. Guisan au Chef du Département militaire, R. Minger

L

1/8/gd.

Quartier général de l'Armée, 24 octobre 1940

Concerne: Mission militaire suisse en Allemagne.

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai l'honneur de vous rappeler que la question de l'envoi en Allemagne d'une mission militaire, composée d'officiers suisses, a déjà été soumise à l'examen du Conseil fédéral.

Si mes souvenirs sont exacts, le Département politique avait entrepris, à ce sujet, diverses démarches, qui n'avaient pas abouti pour des raisons dont j'ignore si elles conservent, ou non, leur valeur.

J'estime aujourd'hui que cette question mérite d'être envisagée à nouveau, et ceci pour les raisons suivantes:

— *au point de vue militaire*, il est grand temps de chercher à recueillir sur place, officiellement, auprès des exécutants et, autant que possible, par des visites de champs de batailles, les principaux enseignements qui découlent de la victoire des armes allemandes au cours des campagnes de Hollande, de Belgique et de France;

— je me demande, en outre, si une telle mission ne pourrait pas avoir une *signification morale, psychologique et politique*, dont le Conseil fédéral apprécierait la valeur et l'opportunité. Cette mission représenterait, à mon sens, non seulement un geste de courtoisie, mais un indice de notre volonté d'assurer notre défense selon des méthodes éprouvées.

Si le principe de cette mission était agréé et afin de marquer toute l'importance que j'y attache, je me proposerais de placer à sa tête un officier supérieur, distingué et représentatif, ayant rang de Divisionnaire.

J'envisagerais, par exemple, le Colonel Divisionnaire *Borel*, l'un de nos plus anciens et de nos meilleurs Commandants de Division, qui est susceptible d'accéder au rang de Commandant de Corps d'Armée.

La mission pourrait comprendre en outre:

pour l'infanterie, les troupes légères et motorisées: le Colonel E.M.G. *Nager*, Chef E.M. de la 9. Div.;

pour l'artillerie: le Colonel *Maurer*, officier instructeur d'artillerie;

pour l'aviation et la D.C.A.: le Cap. E.M.G. *Primault*, E.M. Trp. d'aviation et de D.C.A.;

pour le Génie: le Major E.M.G. *Steinrisser*, officier instructeur du Génie.

Au cas où le principe de cette mission et le choix des officiers qui la composeraient seraient approuvés, je demanderais au Conseil fédéral de bien vouloir entreprendre, aussitôt, les démarches nécessaires pour obtenir l'agrément du Gouvernement allemand.